



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

CHER

# Sollicitez l'assistance de nos équipes de spécialistes !

(Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises)

## **Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance\* pour réaliser vos formalités**

\*assistance autre que celle qui relève des attributions légales des professionnels du droit

- ✓ Un **gain de temps**.
- ✓ Des **échanges** directs avec un spécialiste.
- ✓ Une **analyse personnalisée** sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- ✓ Des **informations claires** sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux.
- ✓ Des **informations actualisées** sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités.
- ✓ Une **vérification** de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- ✓ Attribution du n° SIREN en ligne si techniquement possible.

Je soussigné(e) :

sollicite l'assistance aux formalités et je joins ce jour le règlement pour la prestation choisie (voir détail des tarifs au verso).

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est chargé, à titre gracieux, de :

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent,
- délivrer un récépissé pour votre déclaration,
- informer lorsque votre dossier est incomplet,
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes aux organismes obligatoires concernés.

A

, le

Bon pour accord (signature)



Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance plus complète lors d'un rendez-vous, merci de nous contacter au 02 48 69 70 73.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

CHER

## Détail des prestations 2020

FRAIS D'ASSISTANCE AUX FORMALITÉS	ENTREPRISES INDIVIDUELLES (DONT MICRO ENTREPRENEUR)	SOCIÉTÉS
	<b>IMMATRICULATIONS*</b>	
Frais d'assistance	80 €	100 €
<b>MODIFICATIONS</b>		
Frais d'assistance	70 €	80 €
<b>RADIATIONS</b>		
Frais d'assistance	25 €	25 €

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le montant du droit à acquitter pour le répertoire des métiers :

	PERSONNE PHYSIQUE			PERSONNE MORALE
	Micro-entrepreneur	Hors micro-entrepreneur Immatriculation <u>RM seul</u>	Hors micro-entrepreneur Immatriculation <u>RM et RCS</u>	Société
<b>Immatriculation*</b>	0,00 €	90,00 €	60,00 €	60,00 €
<b>Modification impactant le RM</b>	0,00 €	45,00 €	30,00 €	30,00 €

\* dont transfert inter-département  
EIRL : nous consulter



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»